

## COMMUNE DE SIERENTZ

<b>PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2018</b>
--

Le 04 décembre 2018 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 novembre 2018 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Sierentz, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Maire.

Etaients présents :

Mme	Marie-Thérèse ROZAN
M.	Martin BOEGLIN
Mme	Catherine BARTH
M.	Stéphane DREYER
M.	Patrick GLASSER
M.	Aimé FRANCOIS
M.	Pierre ENDERLIN
Mme	Agnès WENZEL
Mme	Mireille VALVASON
M.	Paul-Bernard MUNCH
M.	Benoît MARICHAL (à partir du point 2.3)
Mme	Carole CHITSABESAN
Mme	Rachel SORET VACHET-VALAZ (à partir du point 5)
M.	Nicolas ARBEIT
Mme	Claudine BUMBIELER
M.	Sébastien BISSEL

Procuration : M. Gérard MUNCH procuration à M. Paul-Bernard MUNCH

Absents et excusés et non représentés :

Absents non excusés et non représentés :

M.	Michel JOBST
Mme	Fabienne MEDARD
Mme	Marta BOGENSCHUTZ
Mme	Lauren MEHESSEM

Secrétaire de séance : M. Pascal TURRI, Directeur Général des Services

Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Maire, ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence.

## **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 novembre 2018
2. Affaires financières
  - 2.1. Budgets de l'exercice - Décisions modificatives
  - 2.2. Affectation de dépenses
  - 2.3. Subventions
  - 2.4. DGF – Longueur de la voirie communale
  - 2.5. IBA Gares Actives – Avenant 01
3. Affaires foncières -Acquisitions
4. Domaine HAAS – Constitution d'une Association
5. Personnel communal – Tableau des effectifs
6. Communications informations

\*\*\*\*\*

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Pascal TURRI, Attaché Principal, faisant fonction de Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018**

Le compte rendu de la séance du 05 novembre 2018 a été transmis in extenso à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **2.1. Budgets de l'exercice – Décisions modificatives**

VU les budgets de l'exercice ;  
VU l'état de consommation des crédits ouverts ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les décisions modificatives, ci-après, à intervenir aux budgets de l'exercice comme annexées à la présente délibération, équilibrées en recettes et en dépenses comme suit :

## Budget principal

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	Montant
	<b>142 340,00</b>
<b>Chap 011 Charges à caractère général</b>	<b>87 800,00</b>
Art. - 60612 Énergie - électricité	27 000,00
Art. - 60621 Combustibles	7 400,00
Art. - 60622 Carburants	3 500,00
Art. - 60623 Alimentation	2 400,00
Art. - 60628 Autres fournitures non stockées	-2 500,00
Art. - 60631 Fournitures d'entretien	3 000,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	14 000,00
Art. - 60633 Fournitures de voirie	4 000,00
Art. - 60636 Vêtements de travail	4 000,00
Art. - 6064 Fournitures administratives	-2 500,00
Art. - 611 Contrats de prestations de services	3 400,00
Art. - 6132 Locations immobilières	1 000,00
Art. - 6135 Locations mobilières	12 000,00
Art. - 61521 Terrains	8 000,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	-10 000,00
Art. - 615231 Voiries	-40 000,00
Art. - 61551 Matériel roulant	15 000,00
Art. - 6156 Maintenance	21 000,00
Art. - 6184 Versements à des organismes de formation	-5 200,00
Art. - 6232 Fêtes et cérémonies	9 000,00
Art. - 6237 Publications	500,00
Art. - 6247 Transports collectifs	4 300,00
Art. - 6261 Frais d'affranchissement	1 000,00
Art. - 6262 Frais de télécommunications	4 000,00
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	100,00
Art. - 63512 Taxes foncières	3 400,00
<b>Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>-80 200,00</b>
Art. - 6218 Autre personnel extérieur	6 000,00
Art. - 64111 Rémunération principale	-40 000,00
Art. - 64131 Rémunérations	-10 000,00
Art. - 64168 Autres emplois d'insertion	-12 000,00
Art. - 6417 Rémunérations des apprentis	1 500,00
Art. - 6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	-20 000,00
Art. - 6453 Cotisations aux caisses de retraites	-4 000,00
Art. - 6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	-2 200,00
Art. - 6475 Médecine du travail, pharmacie	500,00
<b>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>150 440,00</b>
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement	150 440,00
<b>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 300,00</b>
Art. - 6558 Autres contributions obligatoires	9 300,00
<b>Chapitre 66 Charges financières</b>	<b>-25 000,00</b>
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	-25 000,00

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	Montant
	<b>142 340,00</b>
<b>Chap 002 Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>0,00</b>
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	
<b>Chap 013 Atténuation de charges</b>	<b>23 000,00</b>
Art. - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00
Art. - 6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 000,00
<b>Chap 042 Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
Art. - 7761(ordre) Diff / réal (+) transférées en invest.	
<b>Chap 70 Vente de produits fabriqués, prestations de services</b>	<b>48 460,00</b>
Art. - 70388 Autres redevances et recettes diverses	500,00
Art. - 7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	47 000,00
Art. - 7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)	800,00
Art. - 70876 Par le GFP de rattachement	160,00
<b>Chap 73 Impôts et taxes</b>	<b>94 370,00</b>
Art. - 73111 Taxes foncières et d'habitation	37 000,00
Art. - 73212 Dotation de solidarité communautaire	42 170,00
Art. - 7343 Taxe sur les pylônes électriques	-1 800,00
Art. - 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	17 000,00
<b>Chap 74 Dotations et participations</b>	<b>-20 290,00</b>
Art. - 7411 Dotation forfaitaire	7 000,00
Art. - 74121 Dotation de solidarité rurale	-2 000,00
Art. - 74718 Autres	-1 000,00
Art. - 7472 Régions	-1 000,00
Art. - 74758 Autres groupements	8 000,00
Art. - 7478 Autres organismes	-50 000,00
Art. - 74835 État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	3 000,00
Art. - 7485 Dotation pour les titres sécurisés	15 710,00
<b>Chap 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
Art. - 752 Revenus des immeubles	
<b>Chap 77 Produits exceptionnels</b>	<b>-3 200,00</b>
Art. - 7713 Libéralités reçues	1 000,00
Art. - 773 Mandats annulés sur exercice antérieurs	5 800,00
Art. - 7788 Produits exceptionnels divers	-10 000,00

**BUDGET PRIMITIF 2018 DEPENSES**

PROGRAMMES	LIBELLES	TOTAL BP	Réalisations 11/2018	DM 2 018	Observations
<b>01 SCES</b>	2051 Logiciels	10 000,00	9 648,48		Logiciels métiers
<b>ADMIN.</b>	Autres immobilisations incorporelles		5 961,98	6 000,00	Comedec
	2135 Autres installations	20 000,00	22 080,00	2 500,00	Standard téléphonique/Copieur Mairie
	2158 Acqu. Matériel	3 000,00	1 978,80	-1 000,00	Téléphonie mobile
	2183 Mat informatique	20 000,00	19 546,56		Sauvegarde - Chorus Pro
	2184 Mobilier		6 589,53	6 600,00	
	2313 Travaux bâtiments	20 000,00	14 109,59	-5 000,00	Local archives et travaux divers
<b>02 SALLE DES FETES</b>	2158 Mobilier		512,64	15 600,00	Tables et chariots
	2313 Travaux bâtiment				
<b>03 INCENDIE SECURITE</b>	2158 Acqu. Matériel		57 689,48	60 000,00	Nouvelle caserne
	2183 Matériel bureau et info		16 697,40	17 000,00	
	2184 Mobilier		7 193,18	7 200,00	Nouvelle caserne
	Autres immobilisations corporelles		1 026,00	1 100,00	
	2313 Travaux bâtiments				
	21561 Acqu. Matériel roulant	30 000,00	33 770,40	3 800,00	Véhicule
	21568 Acqu. matériel	10 000,00	8 711,27		Tenues, matériels
<b>04 MUSIQUE</b>	2188 Acqu. matériel	5 000,00			Instruments
<b>05 ECOLES</b>	2031 Frais d'étude				Etude nouv. gpe scol./accès dom. Haas
	2158 Acqu. Matériel		1 243,00	1 300,00	Manuels scolaires
	2183 Matériel informatique		1 206,72	6 800,00	5 Tablettes/divers/TBI
	2184 Mobilier	18 000,00	17 039,04		
	2188 Matériel divers	2 000,00	4 914,80	3 000,00	1000 (EM), 1000 (EP)
	2313 Travaux bâtiment EM	5 705 000,00	2 061 233,16	258 000,00	Groupe scolaire maternelle
	2313 Travaux bâtiment EP	1 084 000,00	791 318,13	134 000,00	Ecole primaire
	2315 Installations, matériels		2 937,60	3 000,00	
<b>06 EGLISE</b>	2313 Travaux bâtiment				
	2316 Restauration des œuvres d'art				Orgue
<b>07 COMPLEXE SPORTIF</b>	165 Dépôt et cautionnement				
	2031 Frais d'étude		14 759,40	24 000,00	Reconstruction complexe, Adauhr
	2135 Aménagement				
	2158 Acqu. matériel	17 000,00	28 384,20	11 500,00	Agrès, matériels divers, salle multiactivités
	2183 Matériel de bureau et info		2 412,00	2 500,00	Gestion accès musculation
	2313 Travaux bâtiment	1 002 000,00	419 823,37		40 tennis couvert existant (éclairage et toiture)/ 1000 tennis/82 vestiaires étanchéité DO
	2315 Travaux voirie		3 491,22	3 500,00	Réseau gaz multiactivités
<b>11 BATIM.</b>	2158 Acqu. matériel		84 204,00	85 000,00	Panneaux acoustiques stand de tir
<b>COMM</b>	Autres immobilisations corporelles		136,28		
	2313 Travaux bâtiments	1 390 000,00	863 308,91	-320 000,00	1130 CPI/ 30 divers /110 tir
	21534 Réseaux d'électrification		7 394,52	7 500,00	Éclairage extérieur Mairie
<b>13 MULTI</b>	2158 Acqu. Matériel				
	2184 Mobilier				
	2188 Matériel divers				
	2313 Travaux bâtiments				
<b>14 SCES TECHN</b>	2158 Acqu. matériel	10 000,00	15 454,97	5 500,00	Divers, nouvel atelier communal
	2184 Mobilier		949,73	1 000,00	Bureaux
	2188 Acqu. matériel	5 600,00	7 092,70	2 100,00	Nouvel atelier communal
<b>17 ECLAIRAGE PUBLIC</b>	21534 Réseaux d'électrification	20 000,00	8 264,52		
	2158 Autres installations				
<b>21 TRAVERSEES AGGLOM</b>	2158 Acqu. matériel				
	2315 Travaux voirie				
<b>22 AMEN. FLEUR VILLAGE</b>	165 Caution				
	2031 Frais d'étude		20 418,00	100 100,00	étude urbaine, vidéoprojection
	2135 Installations générales				
	2151 Travaux de voirie				
	2158 Acqu. matériel	20 000,00	15 131,57		Fleurissement 10/ illumination 10
	2312 Autres travaux			42 000,00	Gravière zone loisirs - parc domaine Haas
	2315 Travaux voirie	120 000,00	27 375,61	-90 000,00	110 Rues Républiques et Eté / 10 divers
	21534 Réseaux d'électrification				
<b>24 CIMETIERE HOCHKIRCH</b>	2158 Acqu. Matériel				
	2312 Autres travaux	50 000,00	20 190,00	-23 480,00	Plantations allée/réfection croix mission
	2313 Constructions				
<b>26 ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>	2158 Acqu. Matériel	2 000,00	5 741,99	3 800,00	Divers
	Autres immobilisations corporelles		1 919,23	2 000,00	Adoucisseur site 2
	2031 Frais d'étude	50 000,00			Etudes accueil périscolaire élémentaire
	2184 Mobilier	2 000,00		-2 000,00	
	2313 Travaux bâtiments		1 976,16	2 000,00	Sols périscolaire
<b>00 OPER. NON AFFECTE</b>	1641 Rembt emprunts	390 000,08	335 570,76	42 000,00	
	165 Dépôts et cautions reçus		455,00	500,00	
	1678 Autres emprunts		6 000,00	6 000,00	CAF
	2111 Acqu. terrains	1 000 000,00			
	2111-040 Acqu. terrains		519,06	600,00	
	202 Frais de réalisation doc urba		2 490,00	2 500,00	
	192 - 040 Plus ou moins value cession				
	2041512 GFP de ratt. - bât. Et instal.	74 897,00	74 896,85		Médiathèque
	2313-041 Constructions	10 000,00		-10 000,00	
	238 Avances et acomptes		9 736,50	9 740,00	Avance forfaitaire CMS
	2313-ordre Travaux bâtiment		9 736,50	9 740,00	Avance forfaitaire CMS
	001 Déficit reporté	751 265,95	751 265,92		
<b>TOTAL</b>		<b>11 841 763,00</b>	<b>5 824 506,73</b>	<b>438 000,00</b>	

BUDGET PRIMITIF 2018 RECETTES						
PROGRAMMES	LIBELLES		BP 2 018	Réalisations 11/2018	DM 2 018	Observations
<b>01 SCES</b>	1328	Autres subventions		1 442,00		Redevance R2 Syndicat Electricité
<b>ADMIN.</b>	10222	FCTVA	7 700,00			
<b>03 INCENDIE</b>	1328	Autres subventions		25 000,00	25 000,00	Contribution volontaire Amicale
<b>SECURITE</b>	238	Avances et acomptes		9 736,50	9 740,00	Avance CMS
	10222	FCTVA	2 250,00			
<b>05 ECOLE</b>	1341	DETR	600 000,00		-30 000,00	400 Groupe scolaire Picasso/150 ext école
	1322	Subvention Région				
	10222	FCTVA	82 500,00			
<b>07 COMPLEXE</b>	1328	Autres Subvention				
<b>SPORTIF</b>	10222	FCTVA	26 100,00			
	1323	Subventions	255 000,00	62 952,00		tennis
<b>11 BATIMENTS</b>	10222	FCTVA	50 790,00			
<b>COMM.</b>	1323	Subvention				
	1328	Autre subvention	16 000,00			Stand de tir
<b>14 SERVICE</b>	1322	Subvention Région				
<b>TECHNIQUE</b>	2182 - 040	Mat de transport				
	10222	FCTVA	6 150,00			
	1328	Autre subvention				
<b>22 AME.</b>	1323	Subvention				
<b>FLEUR. VILL.</b>	1322	Subvention Région				
	1328	Autres			20 000,00	IBA étude urbaine
	10222	FCTVA	16 400,00			
	10226	Taxe aménagement	120 000,00	185 873,64	65 000,00	
<b>25 PAE HINTERE</b>						
<b>MATTEN</b>	1343	Particip. construction	88 000,00	32 522,47		
<b>26 ACCUEIL</b>	10222	FCTVA	6 500,00			
<b>PERISCOLAIRE</b>	1328	Autres subventions				
<b>00 OPER.</b>	021	Prélèvement	990 560,00		150 440,00	
<b>NON AFFECTES</b>	10222	FCTVA	11 708,08			
	1068	Dotations/réserves	1 442 765,92	1 442 765,92		
	1641	Emprunt	5 764 100,00	2 377 100,00	191 320,00	Groupe scolaire maternelle
	1641	Emprunt relais TVA	1 057 000,00			
	165	Cautions		1 575,00	1 500,00	Caution musculation/école mat/péri
	1678	Autres emprunts et dettes		5 000,00	5 000,00	Alsabail
	238	Avances et acomptes	10 000,00			
	281568		5 000,00			
	28158		39 000,00			
	28183		5 000,00			
	28184		8 000,00			
	28188		5 000,00			
	28051		6 000,00			
	28031		1 000,00			
	28128		1 000,00			
	28041512	GFP de ratt.	23 319,00			
	024	Cession terrains	1 194 920,00			300 Sandgrubbe, 666 Hoell
<b>TOTAL</b>			<b>11 841 763,00</b>	<b>4 143 967,53</b>	<b>438 000,00</b>	

## 2.2. Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**AFFECTE** les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° Compte	Libellé	Fournisseur	Montant	N° inventaire
218 pro 26	Tableau blanc périscolaire	MANUTAN	133,08	110/18M
2158 pro 22	Signalisation horizontale	SIGNAUX GIROD ALSACE	350,78	111/18M

### **2.3. Subvention**

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**VERSE** les subventions ci-après :

- 2 400,00 € à l'OMSAP au titre des droits de place du marché Saint Nicolas 2018
- 780,00 € à l'USEP Jacques Schmidt au titre du séjour scolaire à Munich du 30/05 au 01/06/2018
- 3,00 € à la Bibliothèque Centrale de Prêt en complément des 182 € inscrits au budget primitif, constituant le montant total du au regard de la population (185 €)
- 1 465,10 € au titre des compétitions sportives en complément des 2 000 € inscrits au budget primitif

### **PREND ACTE**

- Que la subvention votée au profit de l'IRCOD est destinée à GESCOD suite à la fusion de l'IRCOD auprès de cette association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice sous le c/6574 (à affecter après DCM)

### **2.4. DGF – LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Exposé :

« La longueur de voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans la détermination du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Depuis la dernière évaluation, les voiries du lotissement « Les Acacias » ont été intégrées dans le domaine public communal, soit une longueur supplémentaire de 454 m, portant la longueur de voirie communale à 20 282,80 m. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**FIXE** la longueur de voirie communale à 20 282,80 m.

### **2.5. IBA Gares actives – Avenant 01**

Exposé :

« Dans le cadre du processus IBA, dans lequel est engagée la Ville, il est soumis un projet d'avenant à la convention du 14 décembre 2015 Groupe de projets IBA Gares actives.

Le présent avenant prend en compte l'intégration de nouveaux partenaires (Stein, Bad Säckingen, Wehr-Brennet et Münchenstein), le financement de la réalisation des plans de ville et des frais d'impression (634 € pour Sierentz) ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'avenant 01 Groupe de projets Gares actives.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir et tous documents s'y rapportant.

### **3. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITIONS**

Exposé :

« Le Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA), propriétaire des emprises du centre hospitalier de Sierentz, souhaite céder les propriétés qui ne lui sont pas nécessaires pour le fonctionnement de ses activités.

Il s'agit notamment des terrains jouxtant le lotissement « L'envol des Hirondelles », de l'ancienne gendarmerie, de la maison CATT, du monument de la Vierge, des parkings du cimetière et de l'école, du cimetière et d'une parcelle boisée à l'arrière du cimetière et du parking.

Après étude de la proposition faite par le GRHMSA et négociation, la Ville pourrait acquérir ces emprises, pour un montant global de 2 300 000 € net vendeur pour le GHRMSA, payable en deux versements à savoir en janvier 2019 et en janvier 2020, sous réserve d'un usage public des terrains à bâtir. En cas de non respect de cette clause sur une période de dix ans, le GRHMSA bénéficierait d'un reversement de 20% sur la plus-value réalisée.

Le montant proposé, au regard des contraintes particulières (parkings, cimetière) est conforme à l'évaluation du Domaine, dont la valeur brute a été estimée à 2 761 001 € l'ensemble.

Entendu l'exposé ;

Vu le détail des emprises proposées à la vente ;

Considérant, l'intérêt pour la Ville de pouvoir acquérir ces emprises, pour la réalisation d'équipements publics ou d'intérêt public ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable pour l'acquisition auprès du GHRMSA des emprises ci-après énoncées.

<b>Désignations</b>	<b>Superficie</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Descriptions</b>
Terrains à bâtir	41.62 ares	267	Description du bien : Ensemble foncier de 1ha 11a et 41ca, disjoint de surface plane, à côté de l'hôpital de Sierentz et du nouveau lotissement en cours d'aménagement
Terrains à bâtir	41.63 ares	225	
Terrains à bâtir	13.02 ares	442	
Terrains à bâtir : bornage à prévoir pour division du terrain pour cheminement piéton à aménager par la Ville	~15.14 ares	861	
Maison ancienne gendarmerie	14.90 ares	121	Maison d'habitation d'une surface de 428m <sup>2</sup>
Maison CATT	14.50 ares	240	Maison d'habitation d'une surface de 237m <sup>2</sup>
Monument vierge	41.46	372+60	Description du bien : Ensemble foncier de plusieurs parcelles correspondant à - un cimetière et son parking le long de la
Parkings cimetière	0.34 ares	393	



Parkings cimetièr	0.44 ares	142	rue Rogg Haas - un talus abrupt en contrefort du cimetièr allant jusqu'au nouveau quartier du Monenberg - un espace boisé en talus avec un monument (statue) en terrasse, ainsi que le chemin y accédant
Parkings cimetièr	24.68 ares	395	
Parkings cimetièr	6.34	396	
Parkings cimetièr	11.20	398	
Cimetièr	41.13	144	
Parcelle boisée derrièr cimetièr	35.90	145	

au prix de 2 300 000 € net vendeur pour le GHRMSA payable en deux fois respectivement en janvier 2019 et en janvier 2020.

**AUTORISE** l'engagement de dépenses nouvelles en section d'investissement pour le budget 2019 de la Commune, avant le vote du budget primitif 2019 pour un montant de 150 000 € afin de permettre le versement du premier acompte sous le C/211 et ses subdivisions selon la nature des terrains. Un crédit de 1 000 000 € est déjà provisionné au budget de l'exercice 2018.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer le compromis ou directement l'acte de vente à intervenir et tous documents s'y rapportant.

#### 4. DOMAINE HAAS – CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

Exposé :

« Lorsque la Ville a acquis, le 22 mars 2007, auprès de Mademoiselle Françoise HAAS, le Domaine HAAS, il était stipulé dans les conditions particulières, que - *la Commune de Sierentz s'engage à soutenir la création d'une association (Moulin de SIERENTZ par exemple) dont le but pourrait être après concertation et information mutuelle :*

- *le partage d'expertise et de savoir faire technique afin de sauvegarder et de valoriser le patrimoine*
- *la mise en œuvre d'actions pédagogiques, de communication et de formation comprenant notamment la mise en valeur des arts, de la peinture, de l'artisanat, des traditions populaires, de l'archéologie..., et toutes autres activités relatives à l'histoire et à la mémoire du lieu.*

*Lors de la réhabilitation ou transformation de la maison d'habitation, un projet de surélévation de l'ancienne salle des machines sera étudié, de telle sorte qu'il corresponde à l'aile détruite (par l'incendie de 1917), suivant photographie jointe en annexe (dans l'acte de vente).*

*Ces différents projets conserveront le caractère patrimonial du domaine HAAS avec les bâtiments existants et plus particulièrement le bâtiment de la buanderie, placé sur le canal de fuite ainsi que la grange et devront être d'une haute qualité architecturale.*

*Une attention particulière sera portée pour la préservation de la vue depuis la galerie du bâtiment d'habitation, sur le clocher d'Uffheim en souvenir de l'attachement porté par feu Frédéric Charles Antoine HAAS.*

*La réalisation de ces différents accords, de par la volonté de Mademoiselle Françoise HAAS, de par l'exigence architecturale que la Commune de SIERENTZ exprimera et par les avis et conseils éclairés de l'association, permettra à la Commune de SIERENTZ et aux habitants du pays de SIERENTZ de bénéficier d'un lieu privilégié qui sera préservé d'un urbanisme sauvage et qui perpétuera l'esprit qui y a perduré jusqu'à ce jour. »*

Au regard de ce qui précède,

Vu le projet de statuts de l'association à créer ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création d'une association « Domaine HAAS » pour poursuivre l'administration du Domaine HAAS, conformément aux conditions particulières stipulées dans l'acte de vente du 22 mars 2007.

**PROCEDE** à la désignation de quatre membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité de Direction de l'association à constituer comme suit :

- Monsieur Stéphane DREYER
- Monsieur Patrick GLASSER
- Madame Claudine BUMBIELER
- Monsieur Nicolas ARBEIT

**5. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Modification de durée de temps de travail**

Vu la demande de l'intéressée de modifier sa durée de temps de travail pour des raisons personnelles ;

Considérant qu'il est possible de répondre favorablement à sa requête ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré sous le n° M2018-55 en date du 30 octobre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**PORTE** la durée hebdomadaire de Madame ROEMER Brigitte, adjoint technique territorial à 13/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens

**6. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

**6.1. Compétences déléguées**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pris dans son champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

<b>SECTION</b>	<b>N° PARCELLE</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>LIEU-DIT</b>
06	n°632/202	5,27 ares	Steinaeckerle-Straenge
06	n°551/202	3,42 ares	Steinaeckerle-Straenge
12	n°189/11	16,65 ares	1 rue des Tisserands
10	n°582/87	1,18 ares	Rue de Kembs
10	n°581/87	6,42 ares	Rue de Kembs
09	n°614/26	6,67 ares	35, rue Nathan Katz
06	n°546/202	4,53 ares	Steinaeckerle-Straenge

## PROCÉDURES ADAPTÉES

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pris dans son champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des marchés signés dans le cadre de procédures adaptées, suivant détail, ci-après :

Dénomination marché	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date d'attribution
Extension de l'école élémentaire J. Schmidt Lot 7 Occultation BSO - Avenant n°1	Inter'store	-2 256,00 €	26/10/2018
Projet de reconstruction à l'identique de la salle omnisports suite au sinistre – Lot 01 démolitions	Gaïal	144 200,00 €	08/11/2018

### ACCEPTATION INDEMNITES DE SINISTRE

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre :

- 998,77 € au titre du sinistre du 14/12/2017 relatif à la chute d'un arbre suite à la tempête au stand de tir
- 4 579,84 € au titre du sinistre du 16/08/2018 relatif à un dégât des eaux au grenier de la Mairie

### 6.2. Cession d'un pont roulant

Exposé :

« Le bâtiment 2, rue des Romains, acquis par la Ville pour l'installation du centre technique municipal et du centre de première intervention, était équipé de ponts roulants.

Seul un de ces ponts a été conservé.

Une offre de reprise de la part de la SARL RICHARD Roland et Fils a été faite pour un montant de 2 500 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la cession d'un pont roulant, provenant de l'immeuble 2 rue des Romains, au profit de la SARL RICHARD Roland et Fils de 2 500 €.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le titre de recouvrement correspondant.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Maire, lève la séance à 19h50.